

RAPPORT DE JURY  
CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE THÉÂTRE  
SESSION 2018

L'examen de certification, dans l'académie de Lille, se déroule comme suit. Le candidat est invité à faire un exposé de 10 minutes, suivi d'un entretien de 20 minutes avec le jury. Le jury est présidé par l'IA-IPR en charge du dossier théâtre, accompagné d'un professeur des Universités et d'un enseignant de théâtre en option de spécialité. Cette année le jury était composé de :

- M. Marc Fesneau, IA-IPR de Lettres, en charge du dossier théâtre
- M. Amos Fergombé, professeur des Universités, Arts du spectacle, Université d'Arras en Artois
- M. Philippe Cuomo, professeur de Lettres et de théâtre, lycée Blaringhem de Béthune.

Les compétences sont évaluées conformément au texte officiel qui en fixe les modalités ([B.O. n°39 du 28/10/2004](#)).

Cette année, le jury tient, une fois de plus, à souligner la légitimité de toutes les candidatures sans la moindre exception. Pour la première fois, tous les candidats ont été reçus cette année, ce qui tend à prouver la bonne, voire l'excellente préparation de chacun d'eux.

### **L'exposé**

L'exposé, limité à 10 minutes, doit être vivant et engagé même si le candidat peut disposer de ses notes préparatoires. Ce moment permet avant tout de mettre au jour la motivation du candidat à obtenir la certification complémentaire théâtre. Le jury entend découvrir les raisons, les ressorts qui ont présidé à cette candidature.

Il s'agit d'éviter un exposé purement descriptif qui consisterait à la simple évocation d'un parcours personnel, dans le domaine théâtral, ou professionnel, relatant la mise en place d'un projet au sein d'un établissement. Le candidat ne peut pas se permettre de répéter le contenu du dossier envoyé lors de la candidature. Les membres du jury ont préalablement lu le dossier, avec attention et peuvent d'ailleurs le consulter, à loisir, durant l'entretien.

Cette première partie se fixe trois objectifs : exposer sa pratique et sa formation, définir et clarifier sa vision du théâtre et de son enseignement, tisser des liens avec la classe à travers la dimension pédagogique. La capacité à problématiser, au cours de l'exposé, est évaluée. Le candidat doit être en mesure de proposer une problématique pour rendre compte de sa pratique personnelle, de son engagement et de sa réflexion.

Les exposés de cette année se sont moins appuyés sur les dossiers transmis et ont tenu compte du rapport des sessions précédentes qui proposait aux candidats de problématiser leurs interventions. Cependant, le jury rappelle qu'un des enjeux de l'exposé est bien de « définir et clarifier sa vision du théâtre et de son enseignement ». De nombreux candidats ne s'attachent pas à cette dimension essentielle. De même, les candidats doivent faire émerger ce qui les a nourris et les a amenés à acquérir telle ou telle compétence. Les lectures d'ouvrages théoriques restent encore trop souvent insuffisantes, superficielles voire inexistantes. Un candidat qui se présente à cet examen doit pouvoir faire montre d'une réflexion théorique suffisante sur l'histoire du théâtre ou les théories théâtrales notamment. Il n'est pas demandé des connaissances universitaires pointues et poussées mais plutôt de posséder une sorte de socle de connaissances nécessaires pour enseigner le théâtre. Le jury recommande la lecture précise d'ouvrages d'universitaires ou d'artistes et non pas de vulgarisation. L'ouvrage

d'André Degaine, *Histoire du théâtre dessinée*, est trop souvent cité comme seule lecture. Une bibliographie indicative se trouve sur le site éducol-théâtre à l'adresse suivante : <http://eduscol.education.fr/theatre/se-former/bibliographie-1> . Les candidats futurs pourront se fixer un programme de lecture, envisagé comme un temps de formation personnel. Ces lectures ne seront pas nécessairement pléthoriques mais permettront la mise en place de connaissances actualisées, précises et opérationnelles.

## **L'entretien**

Lors de l'entretien, le candidat est invité à répondre aux questions du jury qui s'appuie, dans son questionnement, sur le dossier et l'exposé proposés auparavant.

Les attentes du jury concernent les champs de compétences suivants :

- champ des connaissances culturelles et scientifiques
- champ des programmes d'enseignement du lycée
- champ des pratiques pédagogiques
- champ des inscriptions culturelles, sociales et professionnelles de l'enseignement

La capacité du candidat à dialoguer, dans le cadre de ces différents champs, a encore été particulièrement valorisée cette année.

Cependant, lors de la session 2018, le jury a pu constater parfois :

- la difficulté de certains candidats à mettre en œuvre, dans le cadre d'une démarche personnelle, une véritable appropriation progressive des connaissances théoriques nécessaires pour l'enseignement du théâtre ;
- une fréquentation parfois insuffisante de la création théâtrale contemporaine dans toute sa diversité qui ne saurait faire défaut ; un candidat ne peut pas se permettre de s'appuyer sur un parcours du spectateur remontant à ses années de formation ;
- un manque de connaissance de la diversité de la création contemporaine assorti de l'absence de prise en compte de l'extraordinaire offre des lieux de création présents dans la Région ;
- une relative méconnaissance des contenus précis des programmes des enseignements de théâtre au lycée ;
- une réflexion encore fragile sur les pratiques de classe, pas nécessairement d'ailleurs dans le cadre d'un enseignement de théâtre mais également dans le cadre de la classe « ordinaire » ;
- la difficulté voire l'incapacité à proposer une analyse de spectacle s'appuyant sur les signes de la représentation ;
- l'absence de réflexion dramaturgique chez certains candidats, réflexion qui devrait constituer toute approche pédagogique au sein de la classe.

Ces raisons expliquent l'échelonnement des notes.

Ainsi, pour peu qu'ils s'y préparent, les candidats peuvent obtenir une certification qui leur permettra d'avoir toute légitimité dans leur établissement ou dans un autre pour enseigner le théâtre au sein d'un atelier de pratique artistique, d'une classe à horaire aménagée théâtre en collège ou d'un enseignement facultatif ou de spécialité en première et terminale L. Qu'ils ne soient pas déçus en cas d'échec, le jury reconnaît l'engagement de chacun des candidats au sein de son établissement. Un premier échec permet au candidat de mieux se préparer l'année suivante pour réussir pleinement l'examen.

Les membres du jury :

Marc Fesneau, IA-IPR de Lettres, Académie de Lille

Amos Fergombé, professeur en Arts du spectacle, Université d'Arras en Artois

Philippe Cuomo, professeur de théâtre, chargé de mission auprès de la CASEAT